

Procès-verbal

COMITÉ EXÉCUTIF

En ligne via Zoom

16 octobre 2025

1. Accueil et présentations

La présidente, Alexandra Philippe, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Pauline Stephan (CNPMEM), Emiel Brouckaert et Sander Meyns (Rederscentrale) se sont excusés. John Lynch (ISEPFO) a également présenté ses excuses, car il devait partir avant la fin de la réunion. La présidente a également noté qu'Elaine Croke (DAFM) n'avait pas pu se joindre à la réunion pour cause de maladie. En conséquence, l'ordre du jour a été adopté après suppression du point « Dialogue avec le groupe des États membres des EOS – Elaine Croke, présidence irlandaise du groupe des États membres des EOS ».

Points d'action de la dernière réunion (4 juillet 2025, Vigo)

1	Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Susan Steele (directrice exécutive) à la suite de son discours liminaire sur les travaux de l'AECP.
	Le secrétariat s'est excusé de ne pas avoir envoyé de rappel par courrier électronique concernant ce point d'action, mais aucune question n'a été reçue de la part des membres.
2	Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Fabrizio Donatella (directeur DG MARE C5) à la suite du dialogue avec les membres.
	Le secrétariat s'est excusé de ne pas avoir envoyé de rappel par courrier électronique concernant ce point d'action, mais aucune question n'a été reçue de la part des membres.
3	Le groupe de réflexion sur le contrôle doit examiner la question des échelles d'accès soulevée par l'AECP et éventuellement formuler des recommandations.
	Les membres du groupe de contrôle se sont réunis le 8 septembre. Les recommandations sur les échelles d'embarquement ont été élaborées et la procédure d'adoption par le CC EOS s'est achevée le 15 octobre.

2. Approbation des points d'action des groupes de travail (diapositives - lien)

Les points d'action du GT1 seront communiqués au Comité exécutif après la réunion prévue le 29 octobre.

Groupe de travail 2 – Mer Celtique et ouest de l'Écosse

1	Discussion sur le règlement de 2004 relatif au merlu avec la Commission en janvier
2	Réunion à organiser sur le merlu entre les scientifiques et l'industrie, soit dans le cadre du projet VERMAR, soit par le CC EOS
3	Le secrétariat diffusera les principaux articles du projet FMSY et les membres identifieront les prochaines étapes.
4	Le groupe de travail doit tenir une discussion sur l'aiguillat commun et les recommandations potentielles à élaborer par le comité consultatif.

Les points d'action du GT2 ont été approuvés.

Groupe de travail 3 – Manche

1	Le groupe de travail assurera le suivi des questions relatives au rouget et à la limande à queue jaune dès que le groupe des États membres des EOS aura fourni davantage d'informations.
2	Le secrétariat organisera une réunion du groupe de discussion sur le bar dès que de nouvelles informations seront disponibles auprès de l'Ifremer.
3	Le groupe de travail assurera le suivi de la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle sur le pétoncle.
4	Le secrétariat organisera une réunion du groupe de travail sur le pétoncle.

Les points d'action 1 à 3 ont été approuvés.

Groupe de travail horizontal

1	Les membres doivent envoyer leurs questions au secrétariat à la suite de la présentation de la Commission.
2	Les membres doivent envoyer leurs questions au Secrétariat après la présentation du projet ILIAD.
3	Les membres doivent envoyer leurs questions au Secrétariat après la présentation du projet IMBUS.
4	Le Secrétariat doit envoyer des informations sur le projet IMBUS aux groupes de travail et leur demander leur avis sur les priorités du projet.
5	Le Secrétariat doit ajouter un point permanent à l'ordre du jour des réunions du Groupe de travail horizontal concernant l'examen des avis soumis et des réponses reçues.
6	Le CC EOS doit ajouter une question concernant le forum au sein duquel la désignation de la ZMP britannique est discutée à l'ordre du jour inter-CC sur le Brexit.
7	Le CC EOS soulèvera une question concernant les orientations sur le principe « ne pas nuire » annoncé dans la proposition de la Commission sur le CFP 2028-2034 lors de la prochaine réunion inter-CC.
8	Le secrétariat demandera des manifestations d'intérêt pour participer au groupe de rédaction de conseils sur la pêche artisanale.

9	Les groupes de travail ajouteront un point permanent à l'ordre du jour concernant la pêche artisanale.
10	Proposition visant à déterminer au cas par cas si une aide financière peut être accordée aux pêcheurs actifs appartenant à la même organisation de producteurs qui participent à une réunion du comité consultatif, en particulier en ce qui concerne la réunion proposée entre les pêcheurs irlandais et français pour discuter des mesures relatives aux coquilles Saint-Jacques prévues pour janvier/février 2026.

Les points d'action 1 à 9 ont été approuvés.

Une discussion a eu lieu concernant les points d'action connexes suivants :

- Point d'action 4 du groupe de travail 3 : le secrétariat doit organiser une réunion entre les pêcheurs de coquilles Saint-Jacques français et irlandais.
- Point d'action n° 10 du GTH : Proposition visant à déterminer au cas par cas si une aide financière peut être accordée aux pêcheurs actifs appartenant à la même OP s'ils participent à une réunion du comité consultatif, en particulier en ce qui concerne la réunion proposée entre les pêcheurs irlandais et français pour discuter des mesures relatives à la pêche au pétoncle prévues pour janvier/février 2026.

John Lynch a mentionné un contact récent avec le CNPMM à ce sujet et a fait référence à une suggestion d'organiser des réunions trilatérales entre la France, le Royaume-Uni et l'Irlande sur les questions relatives aux coquilles Saint-Jacques. Il a demandé si la réunion proposée entre l'Irlande et la France aurait lieu avant la réunion trilatérale ou en parallèle, et comment le processus serait organisé. M. Mathies a suggéré de discuter d'abord des questions au sein du groupe de réflexion sur les coquilles Saint-Jacques afin de clarifier ce qui est nécessaire avant toute réunion plus large. Manu Kelberine a fait remarquer que l'Irlande et la France pourraient se rencontrer d'abord avant d'impliquer le Royaume-Uni dans un format trilatéral, soulignant l'importance d'un ordre et d'une structure clairs. J. Lynch s'est déclaré d'accord avec les intervenants précédents et a suggéré qu'une réunion du groupe de réflexion pourrait avoir lieu avant Noël afin de planifier la marche à suivre, éventuellement suivie d'une réunion entre l'Irlande et la France en janvier, puis d'une réunion trilatérale.

M. Mathies a fait remarquer que les développements mentionnés par J. Lynch n'avaient pas été discutés au sein du groupe de travail 3 et a proposé de retirer cette question de l'ordre du jour actuel jusqu'à ce que davantage de détails soient disponibles. Elle a suggéré que le groupe de discussion se réunisse d'abord en ligne pour clarifier ce qui est réellement nécessaire, plutôt que d'organiser immédiatement une réunion impliquant plusieurs pays, et a fait part de ses préoccupations concernant le mandat du CC, soulignant qu'il n'était peut-être pas responsable de l'organisation de la réunion trilatérale.

M. Kelberine a expliqué que la réunion France-Irlande avait pour but de discuter des positions des pêcheurs avant d'entamer des discussions plus larges, soulignant que la France avait besoin d'un alignement interne, en particulier avec le CNPMM, avant de s'engager avec ses homologues irlandais, et que la position française devait être finalisée avant toute réunion

trilatérale.

Patrick Murphy a appuyé la suggestion de M. Mathies d'organiser d'abord une réunion en ligne plutôt que de réunir immédiatement toutes les parties. Il a également fait remarquer que le Royaume-Uni pourrait réagir négativement s'il avait le sentiment que l'UE « s'alliait » contre lui, ce qui pourrait compliquer la conclusion d'un accord.

La présidente a fait remarquer qu'il subsistait de nombreuses incertitudes, notamment en ce qui concerne les dates des réunions et les arrangements trilatéraux. Elle a suggéré de soumettre d'abord la question de l'aide financière à l'équipe de gestion avant de passer éventuellement à une procédure écrite. Elle a recommandé de supprimer les points d'action pertinents du groupe de travail horizontal et du groupe de travail 3 jusqu'à ce que les détails soient clarifiés, soulignant la nécessité de veiller à ce que la proposition reste dans le cadre des compétences du CC, en particulier en ce qui concerne les implications financières.

Actions :

- Le point d'action 4 du GT3 a été modifié comme suit : « Le secrétariat organisera une réunion du groupe de discussion sur les coquilles Saint-Jacques afin de discuter des progrès réalisés et d'éventuelles réunions supplémentaires en 2026. »
- Le point d'action 10 doit être supprimé de la liste des points d'action du groupe de travail horizontal.

3. Dialogue avec la DG MARE – Thomas Brégeon, chef d'unité adjoint DG MARE C.5

Le président a souhaité la bienvenue à Thomas Brégeon et l'a remercié pour sa présence à la réunion. T. Brégeon s'est réjoui d'être présent et a transmis les salutations de Donatella ainsi que sa volonté de participer à la prochaine série de discussions. Il a indiqué qu'il commencerait par quelques remarques préliminaires, mais a souligné que l'objectif principal de la session était de favoriser un échange de vues et de répondre aux questions des membres.

Il a rappelé aux participants que la participation des conseils consultatifs était considérée comme essentielle à l'élaboration des politiques et à la gestion des pêches dans toutes les régions, décrivant les conseils consultatifs comme des instruments clés de la politique commune de la pêche (PCP). M. Brégeon a souligné l'importance constante des conseils consultatifs dans la gestion durable des stocks, soulignant que cela était le cas depuis plus d'une décennie malgré les défis actuels tels que le changement climatique et les pressions géopolitiques. Il a noté que son département, le C.5, interagit harmonieusement avec les CC, même si la période automnale est particulièrement chargée en raison des préparatifs des consultations et de la négociation des documents officiels avec les États membres. Il a reconnu que cette période intense nécessite un engagement intensif afin de garantir que la position de l'UE soit solide, claire et couronnée de succès, en particulier dans la perspective du Conseil de décembre, où les accords sur les quotas et les mesures de gestion devraient être

finalisés.

T. Brégeon a répondu à la demande du CC concernant des commentaires sur plusieurs sujets.

- En ce qui concerne **les possibilités de pêche pour 2026**, il a indiqué que les avis fournis par les comités consultatifs étaient très appréciés. Il a expliqué que ces avis étaient essentiels pour préparer les réflexions internes, recouper les approches et comprendre l'état des différentes pêcheries. Il a souligné l'importance de la qualité des avis scientifiques fournis par le CIEM et a mis en avant le rôle crucial des données issues de la pêche commerciale, notamment les captures, la localisation et l'effort de pêche, en tant qu'éléments clés pour les évaluations. T. Brégeon a encouragé la poursuite de la coopération avec le CIEM et la participation à des initiatives telles que la plateforme MIACO, qui facilite l'alignement entre les évaluations scientifiques et l'expérience pratique des flottes. Il a reconnu l'importance constante accordée par le CC à l'impact du changement climatique, affirmant qu'il s'agit d'une priorité reconnue et prise en compte dans les évaluations scientifiques et les discussions sur la gestion. M. Brégeon a souligné l'intérêt de poursuivre la collaboration entre les États membres (EM) et les CC afin de parvenir à une gestion régionale de la pêche à la pointe de la technologie. Il a cité le succès opérationnel de mesures ad hoc, telles que l'échange de coquilles Saint-Jacques organisé l'année précédente, comme exemples de coopération efficace ayant produit des résultats tangibles.
- Abordant les **négociations entre l'UE et le Royaume-Uni**, M. Brégeon a expliqué que les préparatifs du mandat étaient en cours. Les discussions avec les EM sont fréquentes, tant au niveau bilatéral qu'au sein du groupe de travail sur la pêche du Conseil, et sont essentielles pour préparer les consultations avec le Royaume-Uni. Il a indiqué que les consultations avec le Royaume-Uni commenceraient à la fin du mois, suivies de négociations quotidiennes intensives, toutes menées en étroite collaboration avec les EM et les acteurs du secteur. Il a précisé qu'un changement majeur cette année est la stabilité à long terme de l'accès aux eaux britanniques, suite à l'accord conclu en mai, qui prolonge les conditions actuelles jusqu'en 2038. Cette stabilité permet aux négociations de se concentrer principalement sur les possibilités de pêche plutôt que sur les accords d'accès annuels. T. Brégeon a réitéré que les possibilités de pêche sont basées sur les avis du CIEM concernant le rendement maximal durable (RMD) et s'inscrivent dans le cadre juridique de la PCP et des plans pluriannuels. Il a reconnu les défis que posent certains stocks, tels que le cabillaud et l'aiglefin en mer Celtique, où l'avis de capture zéro soulève des questions délicates dans les négociations. À ce stade, les négociations sont toujours en cours et aucune information détaillée ne peut encore être fournie tant que le mandat du Conseil n'est pas finalisé.
- Abordant la question de la gestion de **la pêche à l'aiguillat commun**, M. Brégeon a indiqué qu'une demande conjointe avec le Royaume-Uni avait été adressée au CIEM afin d'étudier d'autres scénarios de gestion. Le rapport a été publié le 7 octobre et la Commission analyse actuellement les conclusions afin de préparer les discussions avec le Royaume-Uni lors des consultations annuelles, là encore sous réserve du mandat du Conseil.

- M. Brégeon a évoqué le **Pacte pour l'océan**, le décrivant comme une initiative européenne qui unifie les politiques océaniques dans un cadre cohérent au profit de la protection des océans, des écosystèmes, des communautés côtières et de l'économie. Il a souligné que le Pacte pour les océans vise à briser les cloisonnements, à créer des synergies entre différents domaines et à relever les défis à court et à long terme, avec des objectifs s'étendant jusqu'en 2030, 2040 et 2050. Il a expliqué que la phase de mise en œuvre du Pacte est un exercice collectif impliquant de multiples acteurs, y compris les AC, avec des résultats ambitieux en termes de portée et de calendrier. Un conseil d'administration de haut niveau du Pacte pour l'océan est prévu pour début 2026, soutenu par un tableau de bord de suivi. L'une des premières actions sera la loi sur l'océan, qui s'appuie sur la révision de la directive sur l'aménagement de l'espace maritime afin de garantir une mise en œuvre cohérente tout en réduisant les charges administratives. T. Brégeon a souligné l'importance accordée par le Pacte pour l'océan à la santé des océans et à une économie bleue durable, soulignant la pertinence pour la pêche dans un cadre plus large qui inclut la politique climatique, le transport maritime, la stratégie industrielle et la stratégie portuaire. Il a également fait référence à la future stratégie bleue générationnelle renouvelable de 2027, qui intégrera davantage la dimension sociale de l'économie bleue.
- En ce qui concerne **l'évaluation de la PCP et la Vision pour la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2040**, T. Brégeon a indiqué que les travaux se poursuivent et que les résultats sont attendus au printemps prochain. Ils serviront de base à la prise de décisions éclairées concernant l'avenir de la PCP, y compris les révisions nécessaires. Il a établi un lien entre cette initiative et la mission confiée au commissaire Kadis de préparer une Vision 2040 pour la pêche et l'aquaculture, visant à soutenir la création d'emplois, la compétitivité et la durabilité dans l'ensemble du secteur. Il a indiqué que les préparatifs internes pour la Vision 2040 avaient commencé, en se concentrant sur quatre domaines principaux : la demande, l'offre, la main-d'œuvre et les outils permettant d'assurer une couverture complète. La vision s'appuie sur des travaux antérieurs, tels que l'étude prospective « Les pêcheurs du futur », et intègre la participation des parties prenantes. Elle intégrera également les résultats des travaux en cours, notamment l'évaluation de la PCP, la feuille de route pour la transition énergétique, l'examen à mi-parcours des lignes directrices en matière d'aquaculture et la préparation de la communication sur l'action extérieure dans le domaine de la pêche. La Vision 2040 s'alignera sur les initiatives plus larges de la Commission, notamment la boussole de la compétitivité, la loi sur la restauration de la nature, les discussions sur le cadre financier pluriannuel et les efforts de simplification.

T. Brégeon a conclu en invitant les membres à poser leurs questions. La présidente l'a remercié pour sa présentation et les points abordés. Elle a invité les membres à poser leurs questions.

Dominic Rihan a remercié T. Brégeon pour son exposé complet et a souligné deux points liés. Abordant la question de la régionalisation, D. Rihan a déclaré que depuis le Brexit, la régionalisation « ne fonctionne pas » et n'est « pas adaptée à son objectif ». Il a décrit l'engagement des parties prenantes comme minimal, citant son expérience avec le CC Pélagique et le CC EOS. Il a expliqué que les interactions avec les groupes des États membres

sont limitées et que les CC sont prévenus à très court terme, parfois seulement 24 à 48 heures à l'avance, pour commenter des documents volumineux, qualifiant cela de « défaillant » tout en reconnaissant que le concept lui-même est innovant.

M. Rihan a établi un lien entre cette situation et les problèmes actuels dans la mer Celtique, en particulier en ce qui concerne les stocks de gadidés. Tout en reconnaissant la valeur scientifique, il a souligné que l'industrie irlandaise n'avait aucune visibilité ni aucune influence dans les discussions sur les mesures techniques correctives avec le Royaume-Uni. Faisant référence aux rumeurs de fermetures spatiales et de modifications des engins de pêche, il a réitéré le manque de transparence et de contribution significative des parties prenantes, exprimant sa préoccupation quant au fait d'être mis devant le fait accompli début décembre, qui dicterait les pratiques de pêche à partir du 1er janvier. Il a conclu en saluant le travail de la petite équipe de la Commission, tout en soulignant le flux minimal d'informations transmises aux parties prenantes.

P. Murphy a fait écho aux préoccupations de D. Rihan, soulignant que la question semblait concerner principalement l'Irlande. Il a évoqué les 33 AMP britanniques mises en place dans des zones de pêche productives, avertissant que l'exclusion de ces zones pourrait avoir des conséquences plus graves que le Brexit. Il a interrogé la Commission sur la gestion de ces zones et leur impact sur la reconstitution des stocks, soulignant le déclin du nombre de bateaux en activité dans la mer Celtique au cours des 20 dernières années. Il a exprimé son inquiétude pour les communautés côtières et les pêcheurs, déclarant que la PCP les décimait et que la situation était difficile à accepter.

M. Brégeon a reconnu les préoccupations relatives à la régionalisation, convenant que le Brexit a créé des défis pour l'outil conçu dans le cadre de la PCP afin de garantir une élaboration des politiques ascendante avec la contribution active des parties prenantes. Il a noté que le Royaume-Uni avait rapidement fait usage de son autonomie réglementaire, ce qui avait rendu nécessaire un ajustement des processus de participation. Il a expliqué que le rôle des groupes régionaux dans les consultations relevait de la responsabilité des États membres et que la Commission était principalement associée à ce travail lors de l'adoption d'actes délégués découlant de recommandations conjointes. Il a exhorté les parties prenantes à se mettre en relation avec leurs autorités afin de comprendre les discussions en cours.

Répondant à la remarque de P. Murphy sur l'accès aux eaux britanniques, T. Brégeon a noté que l'accord de mai offre une sécurité juridique jusqu'en 2038, mais a reconnu les préoccupations soulevées concernant les AMP. Il a souligné que les mesures de conservation doivent être proportionnées et non discriminatoires, reflétant les principes énoncés dans l'accord commercial et de coopération. Il a cité le cas du lançon comme exemple où l'UE a veillé à ce que les intérêts de tous les secteurs soient respectés, démontrant ainsi sa capacité et sa volonté d'agir lorsque cela est nécessaire. Il a rassuré les parties prenantes en leur affirmant que l'UE surveillait les AMP à venir afin de maintenir des conditions de concurrence équitables et a souligné le dialogue continu avec le Royaume-Uni, notamment par le biais de consultations publiques et de notifications de mesures.

M. Kelberine a également commenté la phase 3 des AMP au Royaume-Uni, abordant la question de l'égalité des chances, soulignant que les pêcheurs britanniques eux-mêmes sont généralement assez insatisfaits, et commentant le chevauchement des différents secteurs de l'économie bleue dans la région. Concernant le bar, M. Kelberine a ensuite demandé si la Commission européenne était disposée à s'engager auprès du SCF à réaliser une évaluation pluriannuelle concernant les recrutements futurs, plutôt que d'adopter une approche prudente. M. Brégeon a reconnu les préoccupations concernant l'aménagement du territoire et les pressions cumulées exercées par les AMP, le développement de l'énergie offshore et d'autres utilisations de l'espace maritime. Il a discuté de l'importance d'intégrer la pêche dans les processus de planification et a mentionné les efforts en cours pour une gestion plus annuelle de certaines espèces comme le bar. Sur ce dernier point, M. Brégeon a répondu qu'il partagerait cette remarque avec ses collègues, mais qu'il savait que des travaux étaient en cours.

Gérald Hussenot a soulevé la question de l'équilibre socio-économique, se demandant comment l'UE assurerait la protection des populations du secteur professionnel dans le cadre des politiques commerciales et environnementales mondiales, en référence au Pacte pour les océans et à d'autres accords internationaux.

T. Brégeon a souligné que les consultations du Royaume-Uni sur les AMP offrent aux parties prenantes non britanniques la possibilité de contribuer et qu'il existe des dialogues informels entre les flottes professionnelles européennes et britanniques. Il a insisté sur l'importance de tenir compte des impacts cumulatifs et de garantir des mesures proportionnées. En ce qui concerne la concurrence pour l'espace maritime, il a présenté l'initiative du Grand bassin de la mer du Nord (GNSBI) comme un effort coordonné entre les pays de la mer du Nord pour planifier les utilisations maritimes, notamment la pêche, le transport maritime, les câbles et l'énergie offshore. Il a souligné la participation active de la Commission et l'intégration des préoccupations relatives à la pêche dans la planification.

J. Lynch a demandé si la Commission soutiendrait une initiative similaire dans les eaux du nord-ouest et comment celle-ci serait mise en place, se demandant si cela impliquerait les AC, les États membres ou la Commission.

P. Murphy a ajouté une question complémentaire, demandant si la Commission pourrait jouer un rôle dans l'atténuation des impacts négatifs si les efforts de pêche étaient contraints de se déplacer vers des zones moins productives, ce qui augmenterait les pressions environnementales et aurait des conséquences socio-économiques pour les flottes.

T. Brégeon a expliqué que la GNSBI est une évolution des stratégies existantes pour les bassins maritimes, qui couvrent de multiples questions, y compris l'aménagement de l'espace maritime. Il a noté que si la concurrence dans le domaine des énergies renouvelables offshore est une préoccupation majeure en mer du Nord en raison de l'espace limité, elle est moins aiguë dans l'Atlantique, même si elle reste importante. La stratégie pour l'Atlantique couvre l'Espagne, la France, l'Irlande et le Portugal, avec moins de chevauchements d'intérêts, mais la Commission reste déterminée à coordonner et à veiller à ce que la pêche soit prise en compte

au même titre que les autres utilisations.

La présidente a noté que le groupe de travail horizontal avait invité des représentants du GNSBI à expliquer leur structure et leur mandat, soulignant que si le NSAC est plus connecté, le mandat de l' GNSBI couvre également les eaux du nord-ouest. Le groupe entame le processus de collaboration avec le GNSBI, et la présidente a suggéré d'inclure une mise à jour sur l'état d'avancement de cette collaboration lors de la prochaine réunion du groupe de travail horizontal, notant que cela va au-delà de la seule planification de l'espace maritime (PEM).

En ce qui concerne les AMP, la présidente a souligné leur importance pour le CC. Elle s'est dite rassurée par l'approche de la Commission par rapport aux discussions précédentes, notant que la proportionnalité peut toujours être évaluée malgré les défis similaires auxquels sont confrontés les pêcheurs britanniques et européens. Elle a proposé de soulever la question des AMP lors du forum inter-CC sur le Brexit afin d'identifier les lieux où les discussions ont lieu et de garantir un canal de participation approprié pour les parties prenantes.

En ce qui concerne les énergies renouvelables offshore, la présidente a souligné l'impact potentiel sur la pêche, notant que les installations ORE empêchent effectivement la pêche et ne constituent pas des mesures techniques. Elle a également commenté la régionalisation, suggérant qu'elle est « affaiblie » plutôt que « brisée » en raison du Brexit, et a recommandé d'aborder cette question dans le cadre du forum inter-AC sur le Brexit.

La présidente a noté que la loi sur les océans s'appuie sur le MSP et a souligné la cohérence des objectifs définis dans le pacte pour les océans. Elle s'est interrogée sur le caractère contraignant des objectifs, même ceux qui sont ambitieux, en particulier en ce qui concerne le plan d'action marin et l'interdiction du chalutage de fond dans les AMP. Elle s'est également dite préoccupée par les messages contradictoires émanant de différents organes administratifs et a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si les décisions politiques émanent du commissaire ou des services.

En réponse, T. Brégeon a précisé que le commissaire donne des orientations politiques que les services suivent. Il a pris note des commentaires de la présidente et a indiqué qu'ils seraient transmis aux collègues concernés. Il a souligné l'importance d'une discussion ouverte et a remercié les participants pour leurs contributions.

Points d'action :

- Les membres doivent envoyer leurs questions au Secrétariat à la suite du dialogue avec la Commission.
- Le Secrétariat ajoutera une mise à jour sur la CPANE à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GTH.
- Le Secrétariat ajoutera une mise à jour sur le GNSBI à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GTH.

- Le président doit aborder la question de la régionalisation lors du forum Inter-CC sur le Brexit, en mentionnant notamment le manque d'informations sur les discussions relatives aux mesures correctives dans la mer Celtique.
- Le président doit aborder, lors du forum Inter-CC sur le Brexit, le point de l'ordre du jour consacré aux AMP, la possibilité d'une aide financière aux navires de l'UE si les mesures britanniques relatives aux AMP sont pleinement mises en œuvre.
- Le président abordera, lors de la réunion Inter-CC, sous le point de l'ordre du jour consacré aux AMP, la possibilité d'une aide financière aux navires de l'UE si les mesures britanniques en matière d'AMP sont pleinement mises en œuvre.

4. Dialogue avec le groupe des États membres des EOS – Elaine Croke, présidence irlandaise du groupe des États membres des EOS – annulé

Constatant l'absence des représentants du groupe des États membres pour cause de congé maladie, Geert Meun a suggéré qu'il serait peut-être possible de demander un document présentant les thèmes actuellement en discussion au sein du groupe des États membres NWW. Il a souligné que, sans cette contribution, il pourrait y avoir un intervalle de plus de six mois sans aucune information de la part du groupe et a proposé de demander un document écrit pour remédier à cette situation.

La présidente a fait remarquer que, bien qu'il soit toujours possible de faire une telle demande, le MSG ne s'est pas réuni depuis juillet. Elle a précisé que chaque fois que l'AC était invité à une réunion, le secrétariat préparait un rapport résumant les discussions et les questions soulevées, afin que les membres de l'AC soient tenus informés. Elle a ajouté que les informations fournies par E. Croke lors de la réunion du comité exécutif en juillet étaient toujours valables.

M. Mathies a déclaré qu'un rapport de la réunion de juillet du GEM des EOS était disponible à la fois dans la zone réservée aux membres du site web et par courrier électronique. Elle a confirmé qu'aucune autre réunion n'avait eu lieu depuis lors et qu'il n'y avait aucune information concernant la prochaine réunion prévue.

G. Meun les a remerciés pour ces précisions.

P. Murphy est intervenu pour exprimer ses préoccupations concernant le manque d'engagement avec le EM, soulignant que la Commission avait conseillé au CC d'accroître cet engagement. Il a souligné que l'absence des États membres suscitait de vives inquiétudes, en particulier en ce qui concerne les mesures techniques, pour lesquelles très peu d'informations étaient fournies. Il a insisté sur l'urgence de traiter les questions susceptibles d'avoir de graves répercussions financières pour le secteur. P. Murphy a ensuite mis en évidence les défis financiers importants auxquels la flotte est confrontée en raison des restrictions potentielles dans les zones de pêche. Il a fait part de ses préoccupations quant aux implications pratiques pour les navires et a fait référence aux accords antérieurs conclus dans le cadre des

négociations sur le Brexit, soulignant que des sommes importantes avaient déjà été investies pour garantir l'accès aux zones de pêche. Il s'est demandé si le comité consultatif devait aborder de manière proactive la question du soutien financier nécessaire à la lumière des mesures à venir, à l'instar du soutien demandé lors des négociations sur le Brexit. Il a précisé qu'il faisait référence à des mesures financières visant à faciliter les ajustements, telles que la transition vers d'autres pêcheries ou la cessation temporaire des activités, plutôt qu'à des compensations, et a souligné que le fait de ne pas demander un tel soutien pourrait entraîner son refus par la Commission.

Le président a demandé des précisions pour savoir si M. Murphy faisait référence à une compensation financière ou à des mesures financières plus larges, ce à quoi il a répondu que c'était bien le cas. Ses préoccupations concernaient plus particulièrement les mesures introduites dans le cadre de la gestion des AMP, où l'exclusion potentielle des navires européens nécessiterait un soutien financier de la Commission pour compenser la perte de zones de pêche. M. Murphy a précisé que, selon les évaluations du CSTEP, les zones les plus productives pourraient être touchées, ce qui entraînerait des coûts supplémentaires et des difficultés opérationnelles si les flottes étaient contraintes de se déplacer, et a souligné que les données scientifiques sur lesquelles reposaient certaines mesures semblaient davantage axées sur la protection des communautés que sur les ressources halieutiques elles-mêmes, ce qui pourrait doubler les efforts opérationnels et réduire la viabilité financière. Il a fait valoir que si les pêcheries européennes devaient perdre des zones dans lesquelles elles avaient déjà investi, cette question devrait être explicitement soulevée auprès de la Commission afin qu'elle soit prise en compte dans l'allocation des budgets.

La présidente a suggéré d'aborder la question dans le cadre du forum inter-CC sur le Brexit et de la prochaine réunion inter-AC, en particulier dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP), en la reliant aux discussions précédemment prévues sur les AMP. Elle a noté que d'autres mesures, telles que la rédaction d'une lettre, pourraient être envisagées en fonction des résultats. P. Murphy a confirmé que cette question concernerait tous les membres, et pas seulement les flottes irlandaises, et a sollicité l'avis des autres membres du comité exécutif.

G. Meun s'est déclaré entièrement d'accord avec P. Murphy, soulignant les défis actuels au Royaume-Uni, notamment la perte de zones de pêche importantes et la nécessité d'engager des coûts supplémentaires pour respecter les quotas ailleurs. Il a souligné l'importance d'en discuter avec la Commission européenne et les États membres, étant donné la poursuite probable des mesures britanniques visant à protéger les zones de pêche importantes.

M. Kelberine a appuyé les points soulevés, suggérant que lier les demandes de mesures financières aux discussions budgétaires pourrait être un moyen efficace de faire pression sur la Commission pour qu'elle clarifie l'accès aux pêcheries. G. Hussenot a renforcé l'argument de P. Murphy, soulignant que la réduction de l'espace de pêche aurait de graves conséquences socio-économiques pour le secteur et perturberait l'équilibre du marché.

Le président a pris note de ces préoccupations, en particulier concernant l'incapacité potentielle de pêcher les quotas annuels convenus dans le cadre de l'accord commercial et de

coopération. Elle a indiqué que cette question avait déjà été soulevée dans une correspondance avec la Commission au début de l'année et a suggéré une approche coordonnée : l'aborder dans le cadre du forum inter-CC sur le Brexit, lors de la réunion inter-CC et éventuellement dans une lettre ou un avis concernant le CFP. Elle a souligné l'urgence et l'importance du sujet et a confirmé qu'elle ferait part de ces préoccupations lors des prochaines réunions, suggérant que le comité exécutif et les groupes de travail continuent à réfléchir à cette question dans le cadre des discussions en cours.

5. Examen de la participation des ONG aux travaux du CC EOS (Secrétariat)

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

La présidente a commencé par replacer la discussion dans son contexte, expliquant que la question examinée avait déjà été abordée lors de l'Assemblée générale (AG). Elle a rappelé aux participants qu'une lettre des ONG environnementales avait été envoyée au commissaire deux semaines avant l'AG (25/09/25) et que l'AG avait décidé qu'il serait utile pour les membres d'avoir un aperçu des mesures prises pour augmenter le nombre d'adhésions d'ONG et de comprendre les circonstances dans lesquelles certaines ONG avaient quitté l'organisation. La présidente a ensuite invité Mme Mathies à présenter le travail qu'elle avait entrepris pour compiler des données pertinentes sur l'histoire de la participation des ONG environnementales, reconnaissant l'utilité de ses efforts pour démontrer l'engagement du Secrétariat à renforcer l'adhésion.

M. Mathies a présenté un calendrier de la participation des ONG environnementales au CC EOS. Elle a indiqué qu'une réunion avait eu lieu en avril 2019 entre le commissaire de l'époque et les ONG environnementales, mais qu'en raison d'importants changements de personnel au sein du Secrétariat, Matilde Vallerani et elle-même n'avaient rejoint le groupe qu'à la fin du mois d'avril et du mois de mai 2019 respectivement, et n'étaient pas au courant des problèmes antérieurs. Les problèmes ont été signalés pour la première fois en novembre 2019 lors de la réunion inter-CC, lorsqu'un participant d'une ONG électronique, a fait part de ces préoccupations, ce qui a surpris le Secrétariat du CC EOS. Dès qu'il en a pris connaissance, le Secrétariat a pris des mesures et organisé une réunion à Madrid en mars 2020 avec le président du Comité exécutif, le vice-président de l'OIG, le Secrétariat et les ONG environnementales présentes, mais la réunion a été interrompue par le début de la crise du COVID-19, obligeant les participants à partir de manière inattendue. M. Mathies a expliqué que, de mars à juillet 2020, il y a eu une période de trois mois pendant laquelle il n'était pas réaliste de mettre en œuvre des changements, et que lorsque les changements proposés ont été communiqués aux ONG environnementales, certaines avaient déjà décidé de ne pas renouveler leur adhésion.

M. Mathies a précisé qu'à la suite de la réception de la lettre des ONG environnementales adressée au directeur général, le Secrétariat avait répondu par un aperçu complet de la participation des ONG environnementales, soulignant les possibilités de participation et les mesures prises pour traiter les plaintes. Elle a noté que l'examen officiel du règlement intérieur

du CC EOS avait été lancé en septembre 2020, après le départ des ONG environnementales, les empêchant ainsi de participer à l'examen. Les discussions internes se sont ensuite concentrées sur l'augmentation du nombre de membres de l'OIG et des ONG électroniques, ce qui a conduit à l'embauche de Mindfully Wired Communications pour élaborer une stratégie, qui a abouti à des campagnes d'adhésion en juin 2022 et mai 2023, mais aucune n'a permis d'attirer de nouveaux membres. La campagne d'adhésion de 2024 a été suspendue afin de reconsidérer la stratégie, et avec la nomination d'Alexandra Philippe comme première présidente du CC issue du collège de l'OIG, une autre campagne ciblée a été lancée en septembre 2025, mais n'avait suscité que peu de réponses au moment de la réunion.

M. Mathies a expliqué en détail le processus de campagne d'adhésion. Une lettre signée par le président a été envoyée aux membres potentiels de l'ONG électronique, soulignant les réalisations du CC, les conseils soumis au cours de l'année écoulée, la reconnaissance de la Commission et les récentes mises à jour du règlement intérieur répondant aux plaintes précédentes. Elle a reconnu la difficulté d'établir les moyens de communication les plus efficaces et a souligné les défis liés à l'obtention de réponses, malgré les efforts déployés pour contacter les anciens membres et les membres potentiels. Elle a résumé les raisons invoquées par les anciens membres pour quitter le comité consultatif, notamment leur capacité limitée, leur congé de maternité, leur perception d'inefficacité et la priorité moindre accordée à ce comité consultatif par rapport à d'autres engagements. Elle a noté qu'une réponse positive avait été reçue de l'Irish Wildlife Trust concernant la campagne d'adhésion de 2025, et que des mesures de suivi étaient en cours. Elle a souligné que la Commission avait reçu des comptes rendus détaillés de ces campagnes et des réponses obtenues, ce qui montre que l'absence de participation des ONG environnementales n'était pas due à des défaillances dans le fonctionnement ou la gestion du comité consultatif.

Jean-Marie Robert a estimé que le secrétariat actuel ne devait pas être considéré comme responsable ou coupable de cette situation. Il a souligné que l'influence et le positionnement avaient historiquement affecté la participation, certaines ONG environnementales cherchant à s'engager directement auprès de la Commission pour des raisons stratégiques. Il a fait valoir que l'absence de réponses ou de regrets de la part des ONG environnementales était déjà la preuve de défis plus larges plutôt que des défaillances du CC. Il a suggéré que le problème fondamental réside dans la conception initiale du CA et dans l'intérêt des parties prenantes à s'engager auprès de celui-ci, soulignant en particulier les avantages de disposer de canaux de communication structurés avec la Commission.

La présidente a approuvé, soulignant que les questions de capacité ont une incidence sur la participation des ONG électroniques. Elle a reconnu que certaines ONG électroniques estimaient que les positions minoritaires n'étaient pas suffisamment représentées et a expliqué que, même avec une règle de 40-60 %, il n'y avait pas suffisamment de membres pour remplir entièrement l'allocation de l'OIG. Elle a souligné les efforts déployés pour faire du CC un canal prioritaire pour la Commission, démontrant l'impact des conseils du CC sur la législation, et a réitéré l'engagement continu avec les ONG pour communiquer le travail du CC. La présidente a également noté que toutes les ONG environnementales n'avaient pas signé la

lettre adressée au commissaire et que cette lettre comprenait des propositions visant à modifier la gestion interne des CC.

Llibori Martinez a fait part de ses préoccupations concernant les petites organisations, soulignant que le manque de ressources peut empêcher leur participation et que les mesures prises devraient éviter toute discrimination à l'égard des petites entités. Il a appuyé l'argument de la présidente selon lequel la communication directe en dehors du CC ne peut être interdite et a souligné que si la structure du CC peut privilégier certaines positions, il s'agit là d'un aspect inhérent à la manière dont les avis consultatifs sont pondérés.

La présidente a convenu de l'importance d'établir un canal de communication prioritaire avec la Commission, tout en reconnaissant que la participation plus large des parties prenantes reste également précieuse. Elle a suggéré que le secrétariat continue à contacter les ONG environnementales afin de maximiser la participation et de réitérer, dans les discussions avec la Commission et les autres comités consultatifs, que ce canal est la voie principale pour transmettre les avis.

J.-M. Robert a approuvé la présidente, notant que bien qu'un contact direct avec les autorités compétentes soit possible, le maintien d'un dialogue structuré avec la Commission garantit la clarté politique et procédurale.

Enfin, la présidente a suggéré qu'il pourrait également être utile de fournir à la Commission un contexte historique de l'engagement des ONG environnementales.

Mesure à prendre : le Secrétariat poursuivra sa campagne officielle d'adhésion ciblant spécifiquement les ONG environnementales au cours de l'année à venir.

6. Programme de travail et budget du CC EOS pour l'année 21 – état d'avancement (Secrétariat)

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

M. Mathies a présenté une vue d'ensemble du programme pour l'année 21, en précisant que le calendrier ne comprend pas les réunions du groupe de travail, car leur programmation dépend de plusieurs facteurs variables. Les membres ont approuvé la tenue de la réunion du CC EOS en mars à Bruxelles afin de faciliter la participation du commissaire, tout en reconnaissant que cela nécessiterait une allocation budgétaire supplémentaire.

Les modifications proposées aux règles de remboursement du CC EOS, précédemment discutées lors de l'AG, ont été présentées au Comité exécutif, où les membres ont approuvé les amendements proposés.

7. Divers

- Bruno Dachicourt, de l'ETF, a fait le point sur les profils nationaux de la pêche publiés par la DG MARE pour chaque État membre, en précisant que ces informations sont disponibles en ligne et comprennent des liens et des critères pertinents pour chaque pays.
- La présidente a abordé les conseils reçus par le groupe de travail horizontal sur la gestion interne du Conseil consultatif. Elle a indiqué que le processus relatif à ces conseils serait temporairement suspendu, car des discussions avec d'autres CC sont nécessaires en raison de considérations internes. Elle a souligné qu'aucun commentaire n'avait encore été reçu du groupe de travail horizontal et a suggéré aux membres d'examiner les conseils afin de s'assurer de leur cohérence. M. Mathies a ajouté qu'à titre de mesure concrète, le projet de document de conseil pourrait être redistribué aux membres, en fournissant des informations générales et en leur demandant leurs commentaires sur la meilleure façon de procéder. La présidente a précisé que cette étape était uniquement destinée à l'examen et à l'harmonisation et ne constituait pas une réouverture ou une modification de la procédure formelle. Elle vise à garantir que tous les membres ont pris connaissance du conseil et peuvent fournir des commentaires éclairés avant la poursuite des discussions avec les autres CC.

Mesures à prendre :

- Le secrétariat diffusera les informations sur les profils nationaux de la pêche publiés par la DG MARE.
- Le secrétariat diffusera le projet d'avis conjoint des comités consultatifs sur le fonctionnement des comités consultatifs, fournira des informations sur l'état d'avancement actuel et demandera aux membres de formuler leurs commentaires.

8. Résumé des mesures convenues et des décisions adoptées par le président

1	Les membres enverront leurs questions au secrétariat à la suite du dialogue avec la Commission.
2	Modifier les points d'action du groupe de travail 3 concernant l'organisation d'une réunion pour les pêcheurs en vue d'organiser une réunion du groupe de discussion sur la coquille Saint-Jacques afin de discuter des derniers développements.
3	Supprimer le point d'action du GTH concernant l'aide financière aux pêcheurs afin de participer à la réunion extraordinaire sur la gestion des coquilles Saint-Jacques pour discussion au sein de l'équipe de gestion GD Scallop et CC EOS, et examiner la question avec les services financiers de la Commission si nécessaire.



4	Le secrétariat ajoutera une mise à jour sur la stratégie de l'UE pour l'Atlantique à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail
5	Le secrétariat ajoutera une mise à jour sur le GNSBI à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GTH.
6	Le président abordera la question de la régionalisation lors du forum Inter-CC sur le Brexit, en mentionnant notamment le manque d'informations sur les discussions relatives aux mesures correctives dans la mer Celtique.
7	Le président abordera, lors du forum Inter-CC sur le Brexit, sous le point de l'ordre du jour consacré aux AMP, la possibilité d'une aide financière aux navires de l'UE si les mesures relatives aux AMP britanniques sont pleinement mises en œuvre.
8	Le président abordera, lors de la réunion Inter-CC, sous le point de l'ordre du jour consacré aux AMP, la possibilité d'une aide financière aux navires de l'UE si les mesures britanniques relatives aux AMP sont pleinement mises en œuvre.
9	Le secrétariat poursuivra sa campagne officielle d'adhésion ciblant spécifiquement les ONG environnementales au cours de l'année à venir.
10	Le secrétariat diffusera le projet d'avis conjoint du comité consultatif sur le fonctionnement du comité consultatif, fournira des informations sur l'état d'avancement actuel et demandera aux membres de faire part de leurs commentaires.
11	Le Secrétariat diffusera les informations sur les profils nationaux de la pêche publiés par la DG MARE.

Participants

Membres du CCPA	
Bruno Dachicourt	ETF
Gerald Hussenot Desenonges	Blue Fish
Manu Kelberine	CRPM de Bretagne
Suso Lourido	Port de Celeiro
John Lynch	ISEFPO
Geert Meun	VisNed
Patrick Murphy	ISWFPO
Alexandra Philippe	EBCD
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Irene Prieto	ARVI
Dominic Rihan	KFO
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Durk van Tuinen	Nederlandse Visssersbond
Arthur Yon	FROM Nord
Observateurs CC EOS	
Jan Kappel	EAA
Llibori Martinez Latorre	IFSUA
Experts et observateurs	
Thomas Brégeon	DG MARE



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Secrétariat du CC EOS	
Ilaria Bellomo	Responsable de la stratégie et de l'administration des pêches
Mo Mathies	Secrétaire exécutif